



QUIZZ des Amis du Golfe du Morbihan

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU QUIZZ

L'association « les Amis du Golfe du Morbihan », ci-après dénommée « l'association organisatrice », immatriculée, depuis le 15 mai 1997, sous le numéro de siren : 534 868 476, dont le siège social est situé à 4, route de Kervernir 56870 BADEN, organise à compter du 8 septembre 2018, un quizz gratuit intitulé : « LE QUIZZ AGM » (ci-après dénommé « le ou du Quizz »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Aucune date de fin « du Quizz » n'est instaurée. Il est également précisé que ce Quizz n'a pas de valeur monétaire en ce qui concerne les résultats. Il ne s'agit que d'un Quizz pédagogique, ludique et destiné à approfondir sa connaissance du Golfe du Morbihan et à faire prendre conscience des enjeux environnementaux du territoire. L'association organisatrice pourra mettre un terme au Quizz sans préavis aucun et/ou pourra le modifier, le remplacer par tout autre « Quizz ».

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce « Quizz » gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 10 ans, disposant d'un ordinateur ou pouvant avoir accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du CA et du bureau de « l'association organisatrice » et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du « Quizz ».

Le « Quizz » est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins être autorisé par l'un de ses deux parents et/ou de son tuteur légal pour participer au « Quizz ».

« L'association organisatrice » pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Le seul fait de participer à ce Quizz implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.



LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002
renouvelé le 20 janvier 2014 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
4, route de Kervernir – 56870 BADEN – Tél. 06.67.11.19.51

<https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
amis.golfe@gmail.com

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement via le site des Amis du Golfe du Morbihan (amisdugolfedumorbihan.org) aux dates indiquées dans l'article 1.

Il peut également se faire via un document papier dans le cas où l'association organisatrice viendrait à participer à des salons, forums ou autres rencontres où elle ne pourrait utiliser de supports numériques adaptés et notamment de liaisons internet sécurisées.

La participation au jeu s'effectue en répondant à 20 questions selon le principe de 3 réponses dont une seule est à cocher, de valider le questionnaire, de recevoir immédiatement sa notation ainsi que les commentaires aux réponses correctes.

Il est autorisé plusieurs participations par personne – même nom, même prénom, même adresse électronique, même tranche d'âge – pendant toute la période du Quizz.

Le Quizz étant accessible sur la plate-forme de l'association organisatrice, en aucun cas l'association organisatrice ne sera tenue responsable en cas de litige lié à des défauts d'accès au site et donc au Quizz.

ARTICLE 4 – CALCUL DES CLASSEMENTS

Les classements s'effectuent à chaque validation d'un nouveau Quizz par un participant.

Chaque participant aura la possibilité de consulter la liste des classements lui permettant de se situer par rapport aux autres joueurs du Quizz.

Chaque participant aura la possibilité de consulter ses propres réponses et les commentaires qui y sont rattachés, lui permettant ainsi de parfaire ses connaissances dans les domaines abordés dans les questions du Quizz

ARTICLE 5 – DOTATION

Le Quizz n'est pas doté à proprement parlé de lots. Si cette disposition venait à être modifiée, les gagnants éventuels ne pourrait remporter plus d'un lot.

En fonction du niveau des résultats, les participants ayant obtenu le maximum des points possibles pourront se voir remettre un « lot dit de consolation », qui ne pourra être échangé contre une quelconque valeur en espèces ou tout autre lot.

S'agissant d'activités associatives, l'association organisatrice peut être appelée à participer à des manifestations conjointes avec d'autres associations qui pourront se joindre à l'association organisatrice pour remettre des lots de consolation ayant un rapport avec son activité associative, le but étant une synergie d'entraide entre associations.



LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002
renouvelé le 20 janvier 2014 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
4, route de Kervernir – 56870 BADEN – Tél. 06.67.11.19.51

<https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
amis.golfe@gmail.com

ARTICLE 6 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce Quizz acceptent l'intégralité du présent règlement qui ne sera pas déposé auprès d'une étude d'huissiers, car le dépôt de règlement de jeu-concours n'est plus obligatoire depuis l'abrogation de l'Article 121-38 du 20 décembre 2014.

Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de l'association organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu. Il peut aussi être demandé par courriel à l'adresse suivante : quizz@amisdugolfedumorbihan.org

ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au Quizz, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse courriel.....). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des classements des joueurs et à la remise éventuelle de lots dits de consolation.

Ces informations sont collectées dans le but de mieux connaître les participants au Quizz et satisfaire en répondant de manière plus personnalisée à leurs attentes, notamment au travers des newsletter de l'association organisatrice.

Les informations personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans votre consentement, et votre courriel ne sera pas utilisé à d'autres fins que celles demandées.

Conformément à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatiques et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant par le biais de la rubrique Contact du site internet de l'association organisatrice.



LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20/03/2002
renouvelé le 20 janvier 2014 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
4, route de Kervernir – 56870 BADEN – Tél. 06.67.11.19.51

<https://www.amisdugolfedumorbihan.org>
amis.golfe@gmail.com